

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2927

26 octobre 2015

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	140459	JTC Signes GP S.à.r.l.	140488
Arcadia AM S.A.	140451	Maison De Gorée S.à r.l.	140474
CBRE Luxembourg Finance S.à r.l.	140466	M.J. Trucks-Lux S.A.	140495
China Three Gorges (Luxembourg) Invest- ment Management S.à r.l.	140459	Proform S.A.	140458
CL Hobscheid SA	140477	RP Berlin 1 S.à r.l.	140486
CL Schiffange SA	140465	Rubicon Investment Group S.A.	140485
C.Mex & Co. S.A.	140452	Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l.	140477
DK Promotion S.A.	140453	Solo Investments Partnership SCSp	140466
ECommerce Taxi Middle East S.à r.l.	140491	Synergium Properties S.A.	140450
Faris S.A.	140485	Tedev	140486
Faroe Investments Intermediate Holdco S.à.r.l.	140462	Tradition Luxembourg S.A.	140487
FTC Futures Fund Sicav	140454	Valor Capital	140486
Gadarenes S.A.	140455	VERVAEKE Luxembourg S.A.	140455
Goal.com (Holdco) S.A.	140480	Vincennes Investissement S.A.	140486
G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l.	140455	VSSF Investments S.A.	140496
Health Alternative Strategy, HAS	140456	World Technology Enterprise Holding S.A.	140457
Highlander International (Luxembourg) S.à r.l.	140456	World Wide Trade Match S.à r.l.	140455
I-Wo 6 S.à r.l.	140457	Wrei S.A.	140456
		Zidal Properties Sàrl	140457

Synergium Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.014.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MARBLE INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.616,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rue Aldringen 23, L-Luxembourg et par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant à Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg agissant en leur qualité de gérantes de la société,

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et l'unique actionnaire de la société SYNERGIUM PROPERTIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 100.014 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 26 mai 2004; Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2642 du 2 décembre 2010;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cent soixante euros (960,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63608. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016771/57.

(150019797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Arcadia AM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.258.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de janvier.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DRAKENSBERG CAPITAL 1 S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.076, («L'Actionnaire Unique»),

en sa qualité d'associé unique de ARCADIA AM S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186.258, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, du 11 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juin 2014, n° 1631 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»),

ici représentée par deux administrateurs Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et la société Solairedirect SA, ici représenté par représentant permanent Monsieur Jean-Pascal PHAM-BA, demeurant professionnellement au 18, rue du Quatre-Septembre, F-75002 Paris,

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de l'année sociale de la Société en «L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.» et modification subséquente de l'article 30, premier alinéa, des statuts de la Société;

2 Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification de l'article 21, premier alinéa, des statuts de la Société.

3 Nomination de Monsieur Gilles BRUNSCHWICK, en tant que nouvel administrateur de la Société;

4 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

L'Actionnaire Unique décide de clôturer l'année sociale en cours au 31 mars 2015 et qu'en conséquence une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} avril 2015 et se terminera le 31 mars 2016.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la modification qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 30, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 30. (premier alinéa). «L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin qu'elle se tienne le premier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures.

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 21, premier alinéa, des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 21. (premier alinéa). «L'assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Gilles BRUNSCHWICK, né le 3 mai 1967 à Paris, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 22, rue Chaptal.

La durée du mandat du nouvel administrateur, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. ROLLE, J.-P. PHAM-BA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1352. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015016912/62.

(150021080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

C.Mex & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.769.

L'an deux mil quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.MEX & CO. S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 58.769 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 15 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2001, publié au dit Mémorial C, numéro 591 du 16 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sophie BECKER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri. Madame le Président nomme secrétaire Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,25 (cinq euros et vingt-cinq cents) chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 105.000,00 (cent cinq mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation,
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connus du notaire par leur prénom, nom, état civil et domicile, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BECKER, SCHNEIDER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 61458. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016979/57.

(150021205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

DK Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 10, Op der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 156.108.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DK PROMOTION S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156108, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2538 du 23 novembre 2010,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice SCHIRTZ, professeur, demeurant à L- 9369 Gilsdorf, 6, Mouschbiert.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob THILLENS, professeur, demeurant à L-9653 Goesdorf, 10, Op der Driicht.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-9653 Goesdorf, 10, Op der Driicht, et modification afférente de l'article 2 des statuts;
2. Acceptation de la démission de la société "BRETTONE S.A." de sa fonction d'administrateur de la Société, avec décharge;
3. Nomination de Monsieur Frank SCHIRTZ comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et détermination de la durée de son mandat;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-9653 Goesdorf, 10, Op der Driicht, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Goesdorf (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société.”

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de la société “BRETTONE S.A.” de sa fonction d'administrateur de la Société et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat; et

- de nommer Monsieur Frank SCHIRTZ, étudiant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 mars 1990, demeurant à L- 9369 Gilsdorf, 6, Mouschbiert, comme administrateur de la Société, son mandat prenant fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SCHIRTZ, R. THILLENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 janvier 2015. 2LAC/2015/1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017082/71.

(150021244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.021.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Februar 2015

Die Herren Thomas BERGER, mit beruflichem Wohnsitz Seidlgasse 36, A-1030 Wien, Rolf MAJCEN, mit beruflichem Wohnsitz Seidlgasse 36, A-1030 Wien und Serge D'ORAZIO, mit beruflichem Wohnsitz 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Der Abschlussprüfer, DELOITTE AUDIT, Luxemburg wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für FTC FUTURES FUND SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015017186/15.

(150020991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.453.

—
Par résolutions prises en date du 29 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Choui Min Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 31 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 31 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017188/15.

(150020830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Gadarenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.580.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le liquidateur en date du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2015017206/15.

(150021119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

VERVAEKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.561.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 17 décembre 2014:

- reconduction des mandats des administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;

- reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017797/15.

(150020293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

World Wide Trade Match S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 66.536.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour World Wide Trade Match S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015017815/12.

(150021210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Wrei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 35.310.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2015 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015017833/12.

(150021191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Health Alternative Strategy, HAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.425.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 29 décembre 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission du Commissaire aux comptes FORTRUST GLOBAL (numéro RCS Luxembourg: B 152196) avec effet au 31 décembre 2014.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes la société SEPRA INVEST S.à.r.l. (numéro RCS Luxembourg: B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015018145/20.

(150022182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Highlander International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2015018147/12.

(150021317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

I-Wo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.241.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 février 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I-Wo 6 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015018169/20.

(150021513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

World Technology Enterprise Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.167.

EXTRAIT

Le liquidateur a pris la décision en date du 30 janvier 2015 que la société FIDUCENTER SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015018603/12.

(150021381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Zidal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.276.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue en date du 16 janvier 2015 que:

- la démission de M. Bob FABER de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 30 janvier 2015 a été acceptée;
- Dr. Harboe VAAGT, né le 1^{er} août 1956 à Flensburg (Allemagne) demeurant professionnellement au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg (Allemagne); et M. Martin THIEL, né le 13 juin 1972 à Reutlingen (Allemagne), demeurant professionnellement au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg (Allemagne), ont été nommés aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 30 janvier 2015 pour une durée indéterminée;

- la Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des Gérants.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé en date du 30 janvier 2015 que:

- Hyresbostäder I Sverige IV VIT AB a cédé 474 parts sociales ordinaires et 455 parts sociales privilégiées à TAG Beteiligungs- und Immobilienverwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, établie et ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg (Allemagne) et inscrite auprès du Registre de Commerce (Handelsregister) de Hamburg (Amtsgericht Hamburg) sous le numéro HRB 127932;

- Hyresbostäder i Sverige 21 AB a cédé 26 parts sociales ordinaires et 25 parts sociales privilégiées à EWF Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, établie et ayant son siège social au Graustraße 12, D-21029 Hamburg (Allemagne) et inscrite auprès du Registre de Commerce (Handelsregister) de Hamburg (Amtsgericht Hamburg) sous le numéro HRB 132785.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015018608/30.

(150022036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Proform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 62.425.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PROFORM S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 62.425, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C no 229 en date du 9 avril 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C, no 414 en date du 14 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence par Madame Barbara CHOTIN, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Mamer vers L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange et modification de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de Mamer vers L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de PROFORM S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Troisvierges.»

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

140459

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barbara CHOTIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 26 août 2015. Relation: DAC/2015/14145. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151702/61.

(150165900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

China Three Gorges (Luxembourg) Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.710.

Les statuts coordonnés au 28/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/09/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015150179/12.

(150164535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

ABF Overseas Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, with registered office at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 03313345,

duly represented by Me Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party represented as here above stated, has requested the officiating notary to record the following:

I. That it is the sole member (the "Sole Member") of AB Foods Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 89457 (the "Company"), incorporated on 10 October 2002 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1682 on 23 November 2002 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 25 August 2015, not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. That the corporate capital of the Company is set at fourteen thousand five hundred United State Dollars (USD 14,500.-) represented by five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) corporate units without designation of par value, which have been fully paid up.

III. That decisions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Decision to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect;

2. Appointment of Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966 in Metz, France, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company;

3. Determination of the powers, duties and remuneration of the Liquidator;

4. Discharge (quitus) granted to the Company’s managers with respect to the performance of their entire mandates as managers of the Company;

5. Granting of authorisation to the Liquidator and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

6. Miscellaneous.

IV. That the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Member resolved to appoint Me François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966 in Metz (France), residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as Liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the Sole Member of the Company.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deems fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Member of the Company as he deems fit.

In dealing with third parties as well as in justice, the Liquidator will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances.

The Sole Member resolved to approve the remuneration of the Liquidator as it has been agreed by the concerned parties.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant full discharge to the Company’s managers for the performance of their respective entire mandates as managers of the Company until the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Member resolved to authorise the Liquidator and/or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions taken here before by the Sole Member.

Costs

The amount of the expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated at approximately one thousand five hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ABF Overseas Limited, une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée (private limited company) de droit anglais, ayant son siège social à Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres W1K 4QY, immatriculée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 03313345,

dûment représentée par Maître Michel BULACH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société AB Foods Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89457 (la «Société»), constituée le 10 octobre 2002 selon acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital souscrit de la Société est fixé à quatorze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.500,-), représenté par cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

III. Que des décisions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Décision de mettre la Société en liquidation volontaire avec effet immédiat;
2. Nomination de M. François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme liquidateur (le «Liquidateur») de la Société;
3. Détermination des pouvoirs, obligations et rémunération du Liquidateur;
4. Décharge (quitus) donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de l'intégralité de leur mandat de gérants de la Société;
5. Octroi d'autorisation au Liquidateur et/ou tout avocat du cabinet d'avocats Wildgen, Partners in Law, pour prendre toute mesure nécessaire relative aux résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour;
6. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Second résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs définis à l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et effectuer toutes opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur est exempté de l'obligation d'établir un inventaire et peut sur ce point se fier entièrement aux livres de la Sociétés.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation tel qu'il le jugera opportun.

Vis-à-vis des tiers et en justice, le Liquidateur aura, en toutes circonstances, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner entière décharge (quitus) aux gérants de la société pour l'exercice de l'intégralité de leur mandat respectif de gérants de la Société jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser le Liquidateur et/ou tout avocat du cabinet d'avocats Wildgen, Partners in Law, pour prendre toute mesure nécessaire relative aux résolutions prises ci-avant par l'Associé Unique.

140462

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BULACH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 septembre 2015. 2LAC/2015/20079. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151290/150.

(150166217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.452.519,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.813.

In the year two thousand and fifteen, on the first of September,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 30,006,388.- (thirty million six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195246 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 28 August 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 6,732,519,- (six million seven hundred thirty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling), registered with the RCS under number B 195813 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 20 May 2015 under number 1314, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 May 2015, published in the Mémorial on 16 July 2015 under number 1761 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 6,732,519 (six million seven hundred thirty-two thousand five hundred nineteen) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 6,732,519,- (six million seven

hundred thirty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) to an amount of GBP 7,452,519,- (seven million four hundred fifty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) by way of the issuance of 720,000 (seven hundred twenty thousand) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 6,732,519,- (six million seven hundred thirty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) to an amount of GBP 7,452,519,- (seven million four hundred fifty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) by way of the issuance of 720,000 (seven hundred twenty thousand) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling).

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 720,000 (seven hundred twenty thousand) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 7,452,519,- (seven million four hundred fifty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling), represented by 7,452,519 (seven million four hundred fifty-two thousand five hundred nineteen) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.--).

The amount of GBP 720,000.- (seven hundred twenty thousand pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 983,203.59 (nine hundred eighty-three thousand two hundred three euro and fifty-nine cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 28 August 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 30.006.388,- (trente millions six mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195246 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie Fagnant, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 août 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 6.732.519,- (six millions sept cent trente-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195813 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), le 20 mai 2015 sous le numéro 1314, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 13 mai 2015, publié au Mémorial le 16 juillet 2015 sous le numéro 1761 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 6.732.519 (six millions sept cent trente-deux mille cinq cent dix-neuf parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 6.732.519,- (six millions sept cent trente-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) à un montant de GBP 7.452.519,- (sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) par voie de création et d'émission de 720.000 (sept cent vingt mille) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,-(une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et souscrites par l'Associé Unique et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 6.732.519,- (six millions sept cent trente-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) à un montant total de GBP 7.452.519,- (sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling), par voie d'émission de 720.000 (sept cent vingt mille) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 720.000 (sept cent vingt mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 7.452.519,-(sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling, représenté par 7.452.519 (sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et souscrites par l'Associé Unique et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600.-).

La somme de GBP 720.000,- (sept cent vingt mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 983.203,59 (neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent trois euros et cinquante-neuf centimes) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 28 août 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 septembre 2015. 2LAC/2015/19719. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150826/188.

(150165575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

CL Schiffange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 175.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150199/10.

(150164470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Solo Investments Partnership SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.821.

—
STATUTS

Extrait

Nom de la société: Solo Investments Partnership SCSp

Forme juridique: Société en commandite Spéciale

Nom de l'associé commandité: Solo Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée sise au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B199377 et ayant un capital social de EUR 12500

Capital social: EUR 100

Objet de la société: L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités sous-jacentes, de détenir des droits en vertu de prêts consentis à ces entités, d'acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que de transférer par vente, échange ou autrement, ces intérêts et droits, et d'administrer, contrôler et développer son portefeuille en vue de l'accomplissement de sa stratégie d'investissement.

Siège social: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Solo Investments S.à r.l., susmentionnée, en la fonction d'associé gérant commandité à compter de la constitution de la Société et sans limitation dans la durée du mandat de gérant

Pouvoir de l'organe gestion: La Société est engagée par la signature individuelle de l'associé commandité, Solo Investments S.à r.l.

Date de création; 8 septembre 2015.

Durée de la société: illimitée

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015151110/28.

(150165715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 90.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.747.

—
In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of August;

Before Us Me Jacques CASTEL, notary residing at Grevenmacher, (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 90,000.-, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 97 747 (the "Company").

There appeared

CBRE Finance Europe LLP, a limited liability partnership registered in England and Wales, of St. Martin's Court, 10 Paternoster Row, London EC4M 7HP, United Kingdom, and registered with Companies House under number OC306176 (the "Sole Shareholder"),

Here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a duly signed power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through his attorney, requests the notary to enact (a) that all the shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed and that (b) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to transfer the registered office of the Company;
2. Decision to create two classes of managers;
3. Subsequent restatement of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from “L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duchy of Luxembourg” to “L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duchy of Luxembourg” with immediate effect.

Second resolution

It is resolved to create two classes of managers, namely type A managers and type B managers and to appoint the existing managers as type A managers.

Third resolution

It is resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company in order that the Company be governed by articles similar to those of the others Luxembourg companies of the CBRE group. As a result, the name is changed into CBRE Luxembourg Finance and the articles of association of the Company are to read as follows:

"Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is “CBRE Luxembourg Finance”.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at GBP 90,000 (ninety thousand British Pounds) divided into 1,800 (one thousand eight hundred) shares with a nominal value of GBP 50 (fifty British Pounds) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

Art. 7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder’s total ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share. If any share is jointly owned or if the ownership of that share is disputed, then the joint owners or the persons claiming ownership (as the case might be) must appoint one joint attorney to represent them to the Company, failing which all rights attached to the share will be suspended.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers, as the case might be, will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another manager as his proxy at any meeting of the board of directors. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or any suitable method of telecommunication, initiated or organised from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures concluded under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority of votes cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31.

Art. 18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 19. Profits. Any credit balance in the profit-and-loss account after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one tenth of the share capital of the Company, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the company, which shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,400.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois d'août,

Pardevant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 90.000,- GBP (quatre-vingt-dix mille Livre Sterling) ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 747 (la «Société»).

A comparu

CBRE Finance Europe LLP, une société de droit anglais ayant son siège social à St Martin's Court, 10, Paternoster Row, EC4M 7HP Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»).

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que (a) la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé et que (b) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de transférer le siège social de la Société;
2. Décision de créer deux classes de gérants;
3. Refonte subséquente des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du «L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché of Luxembourg» au «L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché of Luxembourg» avec effet immédiat.

Seconde résolution

Il est décidé de créer deux classes de gérants, à savoir les gérants de type A et les gérants de type B, et de nommer les gérants en fonction gérants de type A.

Troisième résolution

Il est décidé d'intégralement modifier et de refondre les statuts de la Société afin que la Société soit régie par des statuts semblables à ceux des autres sociétés du Groupe CBRE. Par conséquent, le nom est changé en CBRE Luxembourg Finance et les statuts de la Société sont à lire comme suit:

"Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «CBRE Luxembourg Finance».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 90.000 GBP (quatre-vingt-dix mille Livres Sterling) divisé en 1,800 (mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50 GBP (cinquante Livres Sterling), chacune étant entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue conjointement ou si la détention d'une telle part sociale est revendiquée par plusieurs personnes, un mandataire commun doit être désigné par les copropriétaires ou les personnes revendiquant un droit sur cette part sociale comme s'ils étaient un seul et unique propriétaire de cette part sociale, faute de quoi tout droit attaché à cette part sociale sera suspendu.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, déterminera les pouvoirs, et rémunération (s'il y a lieu) des agents de la Société, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour de la réunion, ainsi que l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par l'ensemble des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax), dûment signée, un autre gérant pour le représenter à toute réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plus d'un gérant de cette manière.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié ou organisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si, au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents (en personne, par mandataire ou par un autre moyen approprié comme indiqué ci-dessus).

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance (s'il existe). A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax) dûment signée, une autre personne pour le représenter et agir en tant que mandataire de cet associé à toute assemblée générale. La personne en question n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis pour approbation à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes

annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.400,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Grevenmacher, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation GAC/2015/7464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015150190/427.

(150164678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Maison De Gorée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 199.820.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Donald Hayes GOREE, directeur, né le 28 janvier 1958 au Texas (USA), demeurant à 5116 Bissonnet St., TX 77401-4007 Bellaire, Texas (USA),

(ci-après, le «Comparant»),

ici représenté par Madame Carina RODRIGUES, corporate administrator, née le 12 juillet 1990 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrées à Luxembourg le 12 août 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du "Comparant" et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lequel "Comparant", représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le "Comparant" et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, de droits d'auteur sur des logiciels informatiques, de marques de fabrication ou de commerce, de noms de domaine, de dessins et modèles, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire

mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de Maison de Gorée S.à r.l..

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (125 €) intégralement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libéralité

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Donald Hayes GOREE, pré-qualifié	100 parts
TOTAL: cent	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille deux cents euros (1.200,00 €).

Résolution des associés

Les Comparants pré-qualifiés, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, les Comparants ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né le 03 janvier 1974 à Guernsey (UK), demeurant professionnellement à 50 Esplanade, L-9227 Diekirch (Luxembourg),

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 21 août 2015. Relation: DAC/2015/14051. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150993/167.

(150165679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

CL Hobscheid SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 175.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150198/10.

(150164482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 92.470,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.173.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 161.173 and having a share capital of ninety-two thousand four hundred seventy British Pounds (GBP 92.470.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 25 May 2011 published on 11 August 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), under number 1841. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 7 February 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published on 22 March 2012 in the Mémorial under number 759.

THERE APPEARED:

Harewood Nominees Limited, a limited company incorporated under English laws, having its registered office at 55 Moorgate, 4 th Floor, EC2R 6PA London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 2340158 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;

2. dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

3. appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

4. determination of the powers and duties of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

5. decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and

6. miscellaneous.

IV. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convocations.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469, as Liquidator of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.173 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix livres sterling (EUR 92.470,-) (la Société). La Société a été constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 25 mai 2011 publié le 11 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 1841. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 février 2012 suivant un acte de Martine Schaeffer précitée, publié le 22 mars 2012 au Mémorial sous le numéro 759.

A COMPARU

Harewood Nominees Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée en vertu du droit anglais dont le siège social se situe au 55 Moorgate, 4 th Floor, EC2R 6PA Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 2340158 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'Associé Unique souhaite procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire;

3. nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

5. décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et

6. divers.

IV. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.469, en tant que Liquidateur de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: GAC/2015/7345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150550/142.

(150164866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of August,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Goal.com (Holdco) S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140301 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 28, 2008, number 1958. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 24, 2009.

All shareholders are represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is at Pétange, by virtue of powers of attorney given in under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting appoints Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Pétange, as the chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as secretary Miss Marisa GOMES, private seal, with professional address in Pétange (the Secretary). The Meeting elects as scrutineer Miss Marisa GOMES, private seal, with professional address in Pétange (the Scrutineer).

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declares that:

The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of convening notices of the Meeting;
- 2) Amendment of the article 4 of the Articles concerning the corporate object of the Company in order to state the following:

“ **Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form, including in press and public media related companies, in Luxembourg, Switzerland and in other countries (including for the avoidance of doubt, Goal.com S.A.), and the management, control and fostering of such participations.

The corporation may notably acquire by way of contribution, subscription, option, purchase, and in any other manner, securities of any kind and dispose of such securities by way of sale, transfer, exchange, or otherwise.

The corporation may acquire and foster any patent and licence and rights related thereto or which can complete them.

The corporation may participate, borrow in any form and render any assistance (including upstream and cross-stream) to any of its subsidiaries, affiliated companies and/or any other company, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may carry out any other financial, industrial or commercial activity directly or indirectly connected with its object. It may also conduct any real estate transactions.

In addition to the foregoing objects, the corporation may involve itself with all press related work, including editorial news and current events reporting relating to football and sporting activities on a global basis, including for the avoidance of doubt, France and all EU member states.”

3) Amendment of the article 9.3 of the Articles concerning the board of directors of the Company in order to state the following:

“ **Art. 9.3.** The board of directors will elect a chairman from among its members. If and for so long as the corporation has an even number of directors, the chairman shall have a casting or deciding vote in case of tie. The board of directors may also appoint a secretary, who need not to be a member of the board of directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires and in any case at least once per quarter. It must be convened each time two (2) directors so request. Except in the case of an emergency, to be duly motivated in the following board resolution, in which event a twenty-four hours notice shall be sufficient, notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each director three (3) Business Days before the meeting.

Any notice shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant to be discussed at such meeting. This notice may be waived by the consent in writing, or by fax or telegram or telex, of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, or by telefax or telegram or telex, another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons to effectively participate in deliberations at the meeting. Participation through these means is equivalent to an attendance in person at such meeting.

A majority of the meetings of the board of directors shall ordinarily be held at the registered office of the corporation in Luxembourg, unless otherwise set forth in the convening notice.

The board resolutions are validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by any director.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the board of directors, resolving also upon motivation if urgency is proper and valid as though it had been adopted at a meeting if the board of directors which was ordinarily convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them is signed by one or several members of the board of directors.

The board of directors may only deliberate or act validly if at least a majority if the directors attend or are represented at a meeting of the board of directors.”

4) Delegation of powers;

5) Miscellaneous.

It appears from the attendance list established and certified by the Scrutineer that all shares in the issued share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda reproduced above.

The attendance list, signed by the Chairman, Secretary and Scrutineer, shall remain attached to these present minutes.

After deliberation, the Meeting passes the following resolutions:

First resolution

All shareholders being present or represented at the Meeting and having voted in favour of a waiver of convening notices, the Meeting is duly constituted and held.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the article 4 of the Articles, which shall from the moment these resolutions come into effect state as following:

“ **Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form, including in press and public media related companies, in Luxembourg, Switzerland and in other countries (including for the avoidance of doubt, Goal.com S.A.), and the management, control and fostering of such participations.

The corporation may notably acquire by way of contribution, subscription, option, purchase, and in any other manner, securities of any kind and dispose of such securities by way of sale, transfer, exchange, or otherwise.

The corporation may acquire and foster any patent and licence and rights related thereto or which can complete them.

The corporation may participate, borrow in any form and render any assistance (including upstream and cross-stream) to any of its subsidiaries, affiliated companies and/or any other company, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may carry out any other financial, industrial or commercial activity directly or indirectly connected with its object. It may also conduct any real estate transactions.

In addition to the foregoing objects, the corporation may involve itself with all press related work, including editorial news and current events reporting relating to football and sporting activities on a global basis, including for the avoidance of doubt, France and all EU member states.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend the article 9.3 of the Articles, which shall from the moment these resolutions come into effect state as following:

“ **Art. 9.3.** The board of directors will elect a chairman from among its members. If and for so long as the corporation has an even number of directors, the chairman shall have a casting or deciding vote in case of tie. The board of directors may also appoint a secretary, who need not to be a member of the board of directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires and in any case at least once per quarter. It must be convened each time two (2) directors so request. Except in the case of an emergency, to be duly motivated in the following board resolution, in which event a twenty-four hours notice shall be sufficient, notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each director three (3) Business Days before the meeting.

Any notice shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant to be discussed at such meeting. This notice may be waived by the consent in writing, or by fax or telegram or telex, of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, or by telefax or telegram or telex, another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons to effectively participate in deliberations at the meeting. Participation through these means is equivalent to an attendance in person at such meeting.

A majority of the meetings of the board of directors shall ordinarily be held at the registered office of the corporation in Luxembourg, unless otherwise set forth in the convening notice.

The board resolutions are validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by any director.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the board of directors, resolving also upon motivation if urgency is proper and valid as though it had been adopted at a meeting if the board of directors which was ordinarily convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them is signed by one or several members of the board of directors.

The board of directors may only deliberate or act validly if at least a majority if the directors attend or are represented at a meeting of the board of directors.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any directors of the board of directors of the Company, each acting individually, with full power of substitution, in the name and on behalf of the Company to negotiate, approve, agree, execute, do or procure to be done all acts or things of whatever nature and any such documents and/or deeds as he, in his absolute discretion, considers necessary, desirable or expedient in connection with or to give effect to the preceding resolutions or any related or ancillary matter.

There being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the bureau of the Meeting, the bureau of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'août.

par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Goal.com (Holdco) S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140301 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juillet 2008 sous le numéro 1958. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellickx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Tous les Actionnaires sont représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Assemblée nomme Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en tant que président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, en tant que secrétaire (le Secrétaire). L'Assemblée élit Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, comme scrutateur (le Scrutateur).

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le Président déclare que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Modification de l'article 4 des Statuts relatif à l'objet social de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, de quelque nature que ce soit, y compris dans les sociétés de presse ou liées aux médias publics, au Luxembourg, en Suisse et dans d'autres pays (y compris par souci de clarté, Goal.com S.A.), ainsi que la gestion, le contrôle et la valorisation des dites participations.

La société pourra notamment, acquérir, par voie de contribution, souscription, options et achats de manière accessoire des valeurs mobilières de toutes sortes et d'en disposer par vente, transfert, échange, ou autrement.

La société peut acquérir et valoriser tout brevet ou licence et les droits qui y sont rattachés ou qui peuvent les compléter.

La société pourra participer à des emprunts de quelque nature que ce soit et rendra à toutes filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés, toute assistance (y compris verticalement et horizontalement), au moyen de prêts, garanties ou autres.

La société pourra exercer toutes opérations de nature commerciale, industrielle ou financière, liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social. Elle pourra également participer à toutes transactions immobilières:

En sus des objets ci-dessus, la société pourra intervenir dans toute activité liée à la presse, y compris les nouvelles éditoriales et les reportages sur les événements actuels en relation avec le football et les activités sportives dans le monde, y compris par souci de clarté, en France et tous les autres Etats membres de l'UE.»;

3) Modification de l'article 9.3 des Statuts relatif au conseil d'administration de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 9.3.** Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Si et tant que la société a un chiffre pair d'administrateurs, le président aura une voix prépondérante ou décisive en cas d'égalité de voix. Le conseil d'administration peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil d'administration, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira à l'appel du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et en tous cas au moins une fois tous les trimestres. Il devra se réunir chaque fois que deux (2) administrateurs le demanderont. Sauf en cas d'urgence qui doit être dûment motivé dans la résolution suivante du conseil auquel cas une convocation de vingt-quatre heures sera suffisante, la convocation de toute réunion doit être effectuée par courrier, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou courrier électronique à chaque directeur trois (3) jours ouvrables avant la réunion.

Toute convocation devra inclure un ordre du jour identifiant dans des détails raisonnables les sujets à discuter lors de la réunion ainsi que des exemplaires de cette convocation par consentement écrit, ou par télécopie ou télégramme ou télex, de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes de participer efficacement aux

délibérations lors de la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à ladite réunion.

Une majorité des réunions du conseil d'administration se tiendront d'habitude au siège social de la société au Luxembourg, sauf stipulations contraires déterminées dans la convocation de la réunion.

Les décisions du conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tout administrateur.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du conseil d'administration, renseignant également la motivation de l'urgence, est appropriée et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration qui avait été convoquée et tenue de manière adéquate. Ladite décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux signé par un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut seulement délibérer ou agir en toute validité si au moins une majorité des administrateurs sont présents ou sont représentés lors de la réunion du conseil d'administration.»;

4) Délégation de pouvoirs; et

5) Divers.

Selon la liste de présence établie et certifiée par le Scrutateur, toutes les actions du capital social émises de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus.

La liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, restera annexée au présent procès-verbal.

Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les Actionnaires étant présents ou représentés à l'Assemblée et ayant voté en faveur de la renonciation aux formalités de convocation, la présente Assemblée est valablement constituée et tenue.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura la teneur suivante, à compter de l'entrée en vigueur des présentes résolutions:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, de quelque nature que ce soit, y compris dans les sociétés de presse ou liées aux médias publics, au Luxembourg, en Suisse et dans d'autres pays (y compris par souci de clarté, Goal.com S.A.), ainsi que la gestion, le contrôle et la valorisation des dites participations.

La société pourra notamment, acquérir, par voie de contribution, souscription, options et achats de manière accessoire des valeurs mobilières de toutes sortes et d'en disposer par vente, transfert, échange, ou autrement.

La société peut acquérir et valoriser tout brevet ou licence et les droits qui y sont rattachés ou qui peuvent les compléter.

La société pourra participer à des emprunts de quelque nature que ce soit et rendra à toutes filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés, toute assistance (y compris verticalement et horizontalement), au moyen de prêts, garanties ou autres.

La société pourra exercer toutes opérations de nature commerciale, industrielle ou financière, liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social. Elle pourra également participer à toutes transactions immobilières:

En sus des objets ci-dessus, la société pourra intervenir dans toute activité liée à la presse, y compris les nouvelles éditoriales et les reportages sur les événements actuels en relation avec le football et les activités sportives dans le monde, y compris par souci de clarté, en France et tous les autres Etats membres de l'UE.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9.3 des Statuts qui aura la teneur suivante, à compter de l'entrée en vigueur des présentes résolutions:

« **Art. 9.3.** Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Si et tant que la société a un chiffre pair d'administrateurs, le président aura une voix prépondérante ou décisive en cas d'égalité de voix. Le conseil d'administration peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil d'administration, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira à l'appel du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et en tous cas au moins une fois tous les trimestres. Il devra se réunir chaque fois que deux (2) administrateurs le demanderont. Sauf en cas d'urgence qui doit être dûment motivé dans la résolution suivante du conseil auquel cas une convocation de vingt-quatre heures sera suffisante, la convocation de toute réunion doit être effectuée par courrier, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou courrier électronique à chaque directeur trois (3) jours ouvrables avant la réunion.

Toute convocation devra inclure un ordre du jour identifiant dans des détails raisonnables les sujets à discuter lors de la réunion ainsi que des exemplaires de cette convocation par consentement écrit, ou par télécopie ou télégramme ou télex, de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes de participer efficacement aux délibérations lors de la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à ladite réunion.

Une majorité des réunions du conseil d'administration se tiendront d'habitude au siège social de la société au Luxembourg, sauf stipulations contraires déterminées dans la convocation de la réunion.

Les décisions du conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tout administrateur.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du conseil d'administration, renseignant également la motivation de l'urgence, est appropriée et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration qui avait été convoquée et tenue de manière adéquate. Ladite décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux signé par un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut seulement délibérer ou agir en toute validité si au moins une majorité des administrateurs sont présents ou sont représentés lors de la réunion du conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, afin de négocier, approuver, consentir à, exécuter, effectuer ou faire effectuer toutes les actions ou démarches de quelque nature que ce soit, et tout document et/ou actes qu'il jugera, à sa libre appréciation, nécessaire, souhaitable ou opportun dans le cadre de ou permettant de rendre effectives les résolutions ci-dessus ou tout autre point lié ou auxiliaire.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des Actionnaires et aux membres du bureau de l'Assemblée, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015150288/287.

(150164485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Rubicon Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 176.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150524/9.

(150164976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Faris S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 37.663.

En vertu du contrat de dépôt conclu le 16 février 2015 entre la Société en tant qu'émetteur et Maître François BROUXEL, Avocat à la Cour inscrit auprès du Barreau de Luxembourg (Liste I), résidant professionnellement au 67-69 Boulevard de

la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que dépositaire, ledit contrat de dépôt ainsi que le mandat de Maître François BROUXEL en tant que dépositaire des actions au porteur émis par la Société prennent fin suite à la décision de l'administrateur unique de la Société du 2 juin 2015 de convertir les actions au porteur émises par la Société en actions nominatives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150834/13.

(150165255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

RP Berlin 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.146.

Les statuts coordonnés au 14 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015150534/11.

(150164462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Valor Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150618/10.

(150164558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Vincennes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150626/10.

(150164719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Tedev, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.197.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 7 juillet 2015, a renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

- Monsieur Bertrand MEUNIER, Gérant de classe A, gérant de société, 16, chemin de la Carronnerie, F-38700 La Tronche.

- Monsieur Bernard TEILLAUD, Gérant de classe A, Villa 57, Domaine Royal Palm, Km 12, Route Amizmiz, CR TAMESLOHT, Maroc.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Pour TEDEV

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015151166/23.

(150165719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRADITION LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 24 janvier 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, en date 16 avril 2015, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1650 du 3 juillet 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte JAKOB, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 12.267 (douze mille deux cent soixante-sept) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.120.587,84 (sept millions cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) à EUR 7.520.587,84 (sept millions cinq cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

2.- Souscription et libération en espèces de l'augmentation de capital par l'actionnaire unique.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.120.587,84 (sept millions cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) à EUR 7.520.587,84 (sept millions cinq cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite l'actionnaire unique la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, Rue de Langallerie 11.

ici représentée par Madame Brigitte JAKOB, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,

déclare souscrire et libérer l'augmentation de capital partiellement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 200.000.- (deux cent mille euros). La preuve du versement de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 7.520.587,84 (sept millions cinq cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) représenté par 12.267 (douze mille deux cent soixante-sept) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Henri Hellinckx, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. JAKOB, A. BRAQUET et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/27856. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150603/69.

(150165042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

JTC Signes GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.640.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

- JTC Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the Register) under number B 197406 (JTC Lux Holdings), hereby represented by Mr Eric Biren, chartered accountant, residing professionally at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereto annexed, and

- Mr Eric Biren, previously named, (together with JTC Lux Holdings, the Shareholders, and each, a Shareholder),

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all of the shares representing the entire share capital of "JTC Signes GP S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register under number B 195640 (the Company). The Company was incorporated on 17 March 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1249 dated 13 May 2015. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

II. Representing the entire share capital of the Company, the Shareholders waive any and all convening notices, consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which was communicated to them in advance.

III. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

- Amendments to article 12 of the articles of association of the Company (the Articles);
- Miscellaneous.

IV. The Shareholders hereby unanimously pass the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 12 of the Articles so that it shall from now on read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

In case of one manager, such manager shall be validly holding a business licence to exercise the profession of chartered accountant in the Grand Duchy of Luxembourg, (the Qualified Accountant).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least (i) one (1) class B manager, who does not need to be a Qualified Accountant (the Class B Manager(s)), and (ii) two (2) class A managers, who must be Qualified Accountants (the Class A Managers). For the avoidance of doubt, and subject to mandatory provisions of the Law, in case of several managers being appointed by the Company, the board of managers shall always be composed of a majority in number of Class A Managers.

The board of managers shall appoint among its members a chairman and may appoint among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, without prejudice to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, the manager or, in the case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company and to authorise all transactions and acts consistent with the Company's purpose.

The manager(s) are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the shareholders, as described in article 14 of the present Articles. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders set the term of the manager(s) office and designate the managers as the Class A Managers or Class B Managers. The manager(s) may be dismissed freely at any time and without specific cause by the sole shareholder, or as the case may be, by the shareholders in the same aforementioned conditions.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager, or in case of several managers, by the joint signature of two managers, one of which must be a Class A Manager and the other a Class B Manager, provided that, in relation to Special Matters, Special Matter Consent has been obtained. As an exception to the previous paragraph, the Company shall be bound for the acts performed in relation to the day to day management by the sole signature of the sole manager, or in case of several managers, by the single signature of a Class A Manager. The day to day management of the Company includes the profession of chartered accountancy and advising clients of the Company and the limited partnership of which it acts as the general partner.

The following matters (the Special Matters), require the prior approval of (i) in relation to matters that fall within the competence of the general meeting, shareholders holding 75% of the share capital of the Company, or (ii) in relation to matters which fall within the competence of the board of managers, all of the managers who at the time of the vote are designated Class B Managers (the Special Matter Consent):

- the incurring of expenditure outside the ordinary course of business in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000.-);
- the incurring of any indebtedness or entering into any indemnity or guarantee outside the ordinary course of business;
- the creation, issuance, purchase, sale, reduction, repurchase or redemption of any class of shares, partnership interests or other securities including bonds, profit-sharing interests, options and warrants;
- the entry into or amendment or termination of any joint venture, partnership, profit sharing or any similar agreement or arrangement, outside the ordinary course of business;
- the acquisition, sale, creation of any security interest over, encumbering or other transfer (in any manner whatsoever) of any shares or other securities in any corporation, company or partnership, or of any undertaking or part of any undertaking, or of any other asset in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000.-) that is not within the scope of daily management;
- any change to accounting policies or valuation rules;
- any dividend or other distribution;
- the appointment, dismissal or amendment to the employment terms of, any employee in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000.-);
- the appointment or dismissal of the board of managers, or the permanent representative of the Company;
- any legal proceedings, or the settlement of any litigation in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000.-);
- any other matter which is outside the ordinary course of business and daily management; and
- any agreement to do any of the above.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of each Shareholder, the attorney-in-fact of each Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

JTC Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège est situé au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 197406 (JTC Lux Holdings), représenté par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, ayant sa résidence professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexé et

- Monsieur Eric Biren, prénommé, (ensemble avec JTC Lux Holdings, les Associés, et chacun, un Associé),

Les Associés, ainsi représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de JTC Signes GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre sous le numéro B 195640 (la Société). La Société a été constituée le 17 mars 2015 selon un acte reçu par le notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1249 daté du 13 mai 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Représentant l'intégralité du capital social de la Société, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir pleine connaissance de l'agenda des présentes résolutions, lequel leur a été communiqué par avance.

III. Les Associés souhaitent adopter les résolutions suivantes:

- Modification de l'article 12 des statuts de la Société (les Statuts);

- Divers.

IV. Les Associés adoptent la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 12 des Statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant, ce gérant doit avoir obtenu et détenir de manière régulière une autorisation d'exercer la profession d'expert-comptable au Grand-Duché de Luxembourg (l'Expert-Comptable).

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins (i) d'un (1) gérant de catégorie B qui ne doit pas nécessairement être un Expert-Comptable (le Gérant de Catégorie B), et (ii) de deux (2) gérants de catégorie A qui doivent nécessairement être des Experts Comptables (les Gérants de Catégorie A). Afin de dissiper tout doute, et en vertu des dispositions obligatoires de la Loi, dans le cas où plusieurs gérants sont désignés par la Société, le conseil de gérance devra toujours être composé d'une majorité en nombre de Gérants de Catégorie A.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, en vertu de l'article quatorze des présents Statuts. L'associé unique ou, le cas échéant, les associés fixent la durée du mandat du ou des gérants et désignent les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, dans les mêmes conditions.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être Gérant de Catégorie A et l'autre Gérant de Catégorie B, à condition que, en ce qui concerne les Questions Particulières, l'Accord relatif aux Questions Particulières (tel que défini ci-dessous) a été obtenu.

Par exception à l'alinéa précédent, la Société est engagée pour les actes relatifs à la gestion journalière par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A. La gestion journalière de la Société s'entend de l'exercice de la profession d'expert-comptable et du rôle de conseil des sociétés clientes de la Société et de la société en commandite par actions dont elle exerce le rôle d'associé commandité.

Les questions suivantes (les Questions Particulières), requièrent l'accord préalable de (i) en ce qui concerne les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale des associés, les associés représentant 75% du capital social de la Société, ou (ii) en ce qui concerne les décisions relevant de la compétence du conseil de gérance, par l'unanimité des Gérants de Catégorie B (l'Accord relatif aux Questions Particulières):

- l'engagement de dépenses, hors de l'exercice normal des activités de la Société, pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-);

- l'endettement ou la conclusion de contrats relatifs à des garanties ou indemnisations hors de l'exercice normal des activités de la Société;

- la création, l'émission, l'achat, la vente, la réduction, le rachat ou le remboursement de toute classe d'actions, de parts d'intérêts ou de toutes autres valeurs mobilières, incluant des obligations, parts d'intérêt participatives et warrants;

- la conclusion, la modification ou la résiliation de tout accord de partenariat, de coopération de partage de bénéfices, ou de tout autre accord ou contrat conclu en dehors des conditions normales d'activité de la Société;

- l'acquisition, la vente, la création de toute sûreté grevant, ou le transfert de (de quelque manière que ce soit), toutes actions ou valeurs mobilières dans toutes sociétés, ou de toute entreprise ou part d'entreprise, or de tout autre actif pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-), qui n'est pas lié à la gestion journalière de la Société;

- toute modification apportée aux règles comptables ou aux règles d'évaluation;

- toute distribution de dividende ou toute autre distribution;

- la nomination, la révocation ou la modification des termes du contrat de travail de tout employé, pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-);

- la nomination ou la révocation du conseil de gérance, ou du représentant permanent de la Société;

- l'engagement ou la résolution de toute procédure contentieuse pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-);

- tout autre chose qui se trouve en dehors des conditions normales d'activité de la Société et de la gestion journalière;

- tout contrat relatif aux actions énoncées ci-dessus.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de chacun des Associés, le mandataire de chaque Associé signe ensemble avec nous, le notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2015. Relation: EAC/2015/20284. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150364/175.

(150165067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ECommerce Taxi Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.252.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September,

before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which latter shall remain depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

1. ECommerce Holding III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 177.438, having its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

being the holder of twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) common shares,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 August 2015;

2. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), a limited liability company (Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt)) existing under the laws of Germany registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 126893 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

being the holder of one (1) common share,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin on 24 August 2015,

3. iMENA Classifieds Ltd., a limited liability company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 1726374, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG1110, British Virgin Islands (hereinafter "iMENA"),

being the holder of four thousand two hundred fifty (4,250) series A shares, seven hundred fifty (750) series A2 shares and two thousand five hundred (2,500) series A3 shares and, becoming the holder of two thousand five hundred (2,500) new series A3 shares,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amman, Jordan, on 24 August 2015; and

4. National Company for Business Solutions Ltd., a limited liability company existing under the laws of Saudi Arabia, registered under number 1010245968, having its registered office at PO Box 69179 Riad 11 424, Saudi-Arabia,

being the holder of two thousand five hundred (2,500) series A2 shares,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Riyadh, Saudi Arabia, on 25 August 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders of ECommerce Taxi Middle East S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180.252 and incorporated pursuant to a deed of the notary Francis Kessler residing in Esch-sur-Alzette on 28 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2760 dated 5 November 2013. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Cosita Delvaux residing in Luxembourg on 1 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1652 dated 3 July 2015.

The appearing parties representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company’s share capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500) so as to raise it from its current amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by issuing two thousand five hundred (2,500) series A3 shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article five point one (5.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.00), represented by:

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the “Common Shares”),

5.1.2 four thousand two hundred and fifty (4,250) series A1 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the “Series A1 Shares”),

5.1.3. three thousand two hundred fifty (3,250) series A2 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the “Series A2 Shares”), and

5.1.4 five thousand (5,000) series A3 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the “Series A3 Shares” and, together with the Series A1 Shares and the Series A2 Shares, also referred to as the “Preferred Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles, the Law, or any shareholders’ agreement.”

3. Subsequently, decision to appoint any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mr. Julien De Mayer and Mrs. Magdalena Staniczek, each acting individually and with full power of substitution, to sign solely, the shareholders’ register of the Company.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500) so as to raise it from its current amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by issuing two thousand five hundred (2,500) Series A3 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription

Two thousand five hundred (2,500) Series A3 Shares have been duly subscribed by iMENA Classifieds Ltd., a limited liability company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 1726374, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG1110, British Virgin Islands (“iMENA”), for the price of two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The remaining shareholders, ECommerce Holding III S.à r.l., Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) and National Company for Business Solutions Ltd., aforementioned, hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here above.

Payment

The two thousand five hundred (2,500) Series A3 Shares subscribed by iMENA, aforementioned, have been entirely paid up through a contribution in cash in an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The proof of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

The contribution in the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article five point one (5.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as stated in the agenda.

Third resolution

The general meeting of shareholders hereby appoints any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mr. Julien De Mayer and Mrs. Magdalena Staniczek, each acting individually and with full power of substitution, to sign solely, the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 1,450.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierten September,

Vor dem unterzeichneten Notarin Léonie GRETHEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung ihrer verhinderten Kollegin Maître Cosita DELVAUX, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche letztgenannte Depositarin der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

SIND ERSCHIENEN:

1. ECommerce Holding III S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 177.438, mit Sitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg,

Inhaberin von zwölftausendvierhundertneunundneunzig (12.499) Stammanteilen,

hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Angestellte, geschäftsansässig in Luxembourg, gemäß einer Vollmacht vom 26. August 2015, ausgestellt in Luxemburg;

2. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), eine Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt) bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 126893 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

Inhaberin eines (1) Stammanteils,

hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Angestellte, geschäftsansässig in Luxembourg, gemäß einer Vollmacht vom 24. August 2015, ausgestellt in Berlin;

3. iMENA Classifieds Ltd., eine Gesellschaft (limited liability company) nach dem Recht der Britischen Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1726374, mit Sitz in Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG1110, Britische Jungferninseln (im Folgenden „iMENA“),

Inhaberin von viertausendzweihundertfünfzig (4.250) Anteilen der Serie A, siebenhundertfünfzig (750) Anteilen der Serie A2 und zweitausendfünfhundert (2.500) Anteilen der Serie A3 und zukünftige Inhaberin von zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Anteilen der Serie A3,

hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Angestellte, geschäftsansässig in Luxembourg, gemäß einer Vollmacht vom 24. August 2015, ausgestellt in Amman, Jordanien; und

4. National Company for Business Solutions Ltd., eine Gesellschaft (limited liability company) nach dem Recht Saudi-Arabiens, eingetragen unter der Nummer 1010245968, mit Sitz in PO Box 69179 Riad 11 424, Saudi-Arabien,

Inhaberin von zweitausendfünfhundert (2.500) Anteilen der Serie A2,

hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 25. August 2015, ausgestellt in Riyadh, Saudi-Arabien.

Besagte Vollmachten, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und der Notarin ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der ECommerce Taxi Middle East S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180.252, gegründet am 28. August 2013 gemäß einer Urkunde des Notars Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, welche am 5. November 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2760 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 1. April 2015 gemäß einer Urkunde der Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, geändert, welche am 3. Juli 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1652 veröffentlicht wurde.

Da die erschienenen Parteien das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von zweiundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 22.500) um einen Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500) auf einen Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) durch die Ausgabe von zweitausendfünfhundert (2.500) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).

2. Anschließende Änderung des Artikels fünf Punkt eins (5.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„**5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00), bestehend aus:

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Stammanteile“),

5.1.2 viertausendzweihundertfünfzig (4.250) Anteilen der Serie A1 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A1“),

5.1.3 dreitausendzweihundertfünfzig (3.250) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A2“), und

5.1.4 fünftausend (5.000) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A3“ und gemeinsam mit den Anteilen der Serie A1 und den Anteilen der Serie A2 auch die „Vorzugsanteile“).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird durch diese Satzung, das Gesetz von 1915 oder eine Gesellschaftervereinbarung etwas Gegenteiliges bestimmt.“

3. Anschließender Beschluss, jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Herrn Julien De Mayer und Frau Magdalena Staniczek zu bevollmächtigen, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung alleine zu unterzeichnen.

4. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse und ersucht die unterzeichnende Notarin, diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von zweiundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 22.500) um einen Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500) auf einen Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) durch die Ausgabe von zweitausendfünfhundert (2.500) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), zu erhöhen.

Zeichnung

Zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile der Serie A3 wurden ordnungsgemäß von iMENA Classifieds Ltd., einer Gesellschaft (limited liability company) bestehend unter dem Recht der Britischen Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1726374, mit Sitz in Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG1 110, Britische Jungferninseln („iMENA“), zum Preis von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500) gezeichnet.

Die übrigen Gesellschafter, ECommerce Holding III S.à r.l., Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) und National Company for Business Solutions Ltd., alle vorbenannt, verzichten hiermit ausdrücklich auf ihr Vorwegzeichnungsrecht bezüglich der neu ausgegebenen Anteilen und stimmen der oben beschriebenen Zeichnung zu.

Zahlung

Die von iMENA, vorbenannt, gezeichneten zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile der Serie A3 wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage in Höhe von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500).

Der Nachweis über die Einzahlung der Bareinlage wurde der unterzeichnenden Notarin erbracht.

Die Einlage in Höhe von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel fünf Punkt eins (5.1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung der vorliegenden Urkunde dargestellt lautet.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bevollmächtigt hiermit jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Herrn Julien De Mayer und Frau Magdalena Staniczek, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung alleine zu unterzeichnen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare oder Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1.450,- geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienener Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche der Notarin mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von der Notarin gemeinsam mit dieser Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Gezeichnet: E. DUBLET, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Anfrage erteilt.

Luxemburg, den 08. September 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015150244/220.

(150164980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

M.J. Trucks-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.865.

L'an deux mille quinze, le trois septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «M.J. TRUCKS-LUX S.A.», établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 493 du 30 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.865.

La séance est ouverte à 14.45 heures, sous la présidence de Monsieur Kostadin MANTCHEV, demeurant à Metz,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts,

2.- Transfert du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand-Rue à L-3841 Schiffflange, Dumontshaff et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location de véhicules de tourisme, de semi-remorques, de poids lourds et de matériel de travaux publics ainsi que le transport de marchandises.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand-Rue à L-3841 Schiffflange, Dumontshaff et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, lequel article 3 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Schiffflange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K.MANTCHEV, A.THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150427/58.

(150164457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

VSSF Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150629/9.

(150165085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.
